

VILLE DE SAINT-QUENTIN**ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE
AU DECLASSEMENT DES PARCELLES CADASTREES
BM 353, BM 354, BM 360, BM 366, BM 367 ET BM 368P
SITUÉES RUE LAPLACE A SAINT-QUENTIN (02100)**

Par arrêté en date du **10 SEP. 2024**

Madame Frédérique MACAREZ, Maire de la Commune de Saint-Quentin (02100) informe les personnes intéressées qu'une enquête publique préalable au déclassement des parcelles cadastrées BM 353, BM 354, BM 360, BM 366, BM 367 et BM 368p, situées rue Laplace à Saint-Quentin, se déroule à la Mairie de Saint-Quentin, place de l'Hôtel de Ville à Saint-Quentin, **pendant une durée de 15 jours, du lundi 7 octobre 2024 au lundi 21 octobre 2024 inclus.**

A cet effet, Monsieur Pascal HIRSON est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Le commissaire-enquêteur se tient à disposition du public à la Mairie aux jours et heures suivants :

- le lundi 7 octobre 2024 de 14h00 à 17h00,
- le samedi 12 octobre 2024 de 9h00 à 12h00,
- le jeudi 17 octobre 2024 de 9h00 à 12h00,
- le lundi 21 octobre 2024 de 14h00 à 17h00.

Le dossier d'enquête publique sur support papier est déposé à la Mairie et accessible pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
- le samedi de 8h30 à 12h00.

Les informations relatives à l'enquête publique ainsi que le dossier d'enquête publique sont consultables sur le site internet de la Ville : <http://www.saint-quentin.fr>.

Pendant la durée de l'enquête, chacun peut transmettre ses observations et propositions :

- Soit en les consignant sur le registre d'enquête côté et paraphé par le commissaire-enquêteur et déposé à la mairie ;
- Soit en les adressant par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur au siège de l'enquête, à la Mairie, Hôtel de Ville, BP 345, 02107 Saint-Quentin Cedex;
- Soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante : stquentin-laplace-enqpublique@orange.fr

Au terme de l'enquête, le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport et conclusions du commissaire-enquêteur, est approuvé par délibération du Conseil Municipal.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur sont tenus à la disposition du public par voie dématérialisée sur le site internet de la commune et à la Mairie.

Des renseignements sur ce projet peuvent être obtenus auprès du service Affaires Immobilières au 03.23.62.97.75

Fait à SAINT-QUENTIN, le **10 SEP. 2024**



Frédérique MACAREZ
Maire de Saint-Quentin